

Sujet : [INTERNET] CONTRIBUTION

De : Georges Magne <vaucouleurs@gmail.com>

Date : 13/11/2018 13:39

Pour : pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver en PJ ma contribution à l'enquête publique du projet éolien des Portes de la Brenne, ainsi qu'une pièce annexée.

Vous en souhaitant bonne réception.

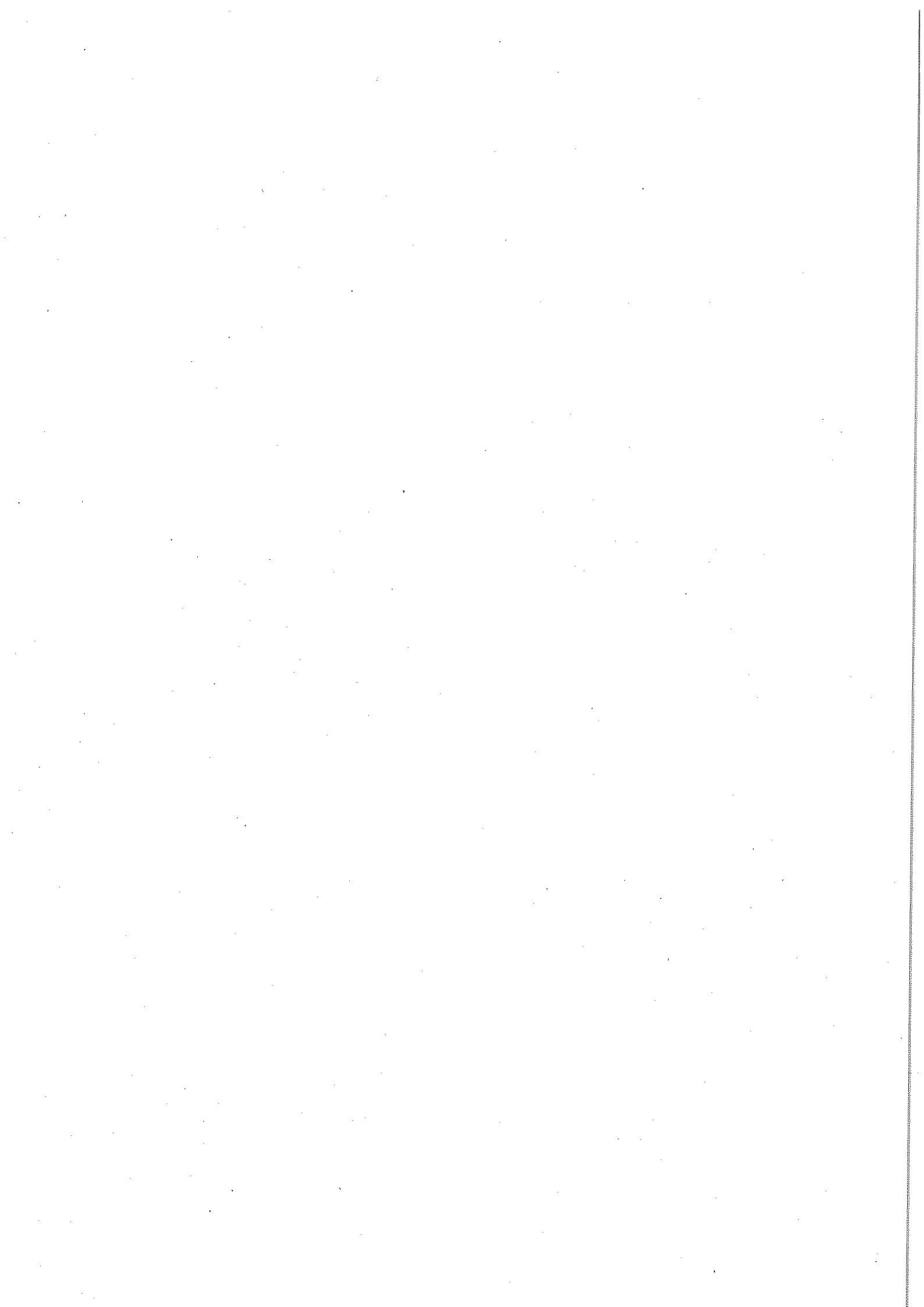
Avec mes sincères salutations,

Georges Magne

— Pièces jointes : —

Le point de Vue (GM) - copie.pdf	30 octets
----------------------------------	-----------

Tableau 40 questions.pdf	30 octets
--------------------------	-----------



PROJET EOLIEN DIT DES « PORTES DE BRENNE »

(Communes de Vigoux, Celon, Argenton sur Creuse)

A l'attention de Messieurs les Commissaires enquêteurs.

Messieurs les Commissaires enquêteurs,

En réponse à la nouvelle enquête publique dont vous avez la charge, vous allez être amenés à vous prononcer sur la recevabilité du projet éolien présenté par la société SOLATERRA. Ce projet vise à implanter sept aérogénérateurs de 184 mètres de hauteur, ce qui n'est pas rien, au lieu-dit « Le Point de vue » (le bien nommé !) aux portes de la Brenne, parc naturel riche en biodiversité et refuge de colonies d'oiseaux aussi nombreuses que variées.

C'est une décision grave dont il vous appartient de peser le poids !

Je reprendrai donc dans cette contribution les arguments que j'ai déjà exposés à la faveur de la première enquête publique.

Ce projet, comme tous ceux affectant le territoire de l'ancienne province de la Marche (et ils sont nombreux puisqu'ils visent à y introduire plus de 300 aérogénérateurs) autant qu'une agression aux paysages remarquables en cela qu'ils ont peu bougé depuis des siècles, est une insulte aux habitants dont un trop grand nombre, hélas, partageant les craintes d'une minorité avertie, n'ose bouger, dire son désarroi, et en faire part à la faveur de l'enquête publique à tel point qu'on pourrait légitimement se poser la question : « Mais à quoi servent les enquêtes publiques quand elle ne traduisent pas l'opinion du plus grand nombre ? »

En quoi un tel projet est-il dommageable pour ce territoire ?

D'abord parce qu'il porte atteinte prioritairement aux paysages bocagers en général bien conservés et entretenus qui sont la caractéristique principale de la Marche et du Boischaut. Il y porte d'autant plus atteinte, à ces paysages, qu'il est situé sur une hauteur et que, conséquemment, les aérogénérateurs seront visibles de partout. Les premiers d'ailleurs à s'en rendre compte seront les usagers de l'A20 dont beaucoup pourront légitimement se demander s'ils entrent en zone industrielle où en région touristique historiquement riche d'un patrimoine nombreux autant que varié.

Il n'est sur le chapitre que de consulter l'étude paysagère du rapport d'Encis pour s'en convaincre au cas où on ne le saurait pas. Partout, châteaux et maisons fortes, églises, chapelles, patrimoine vernaculaire, mégalithes, sont essaimés et on les rencontre au gré de la promenade. Il suffit, pour s'en assurer, de consulter le tableau des monuments historiques protégés du volet 3-2-3 du dossier paysager ainsi que celui des sites naturels.

Cette richesse est bien mise en avant par les gros dossiers des bureaux d'études quand on prend la peine de les lire.

Mais ne nous y trompons pas, à les lire entre les lignes, on voit que ces gros dossiers ne sont rien d'autre que des dossiers à charge, ce qui semble paradoxal mais ne l'est pas quand on a compris que leur épaisseur est avant tout attachée à l'impression qu'ils doivent laisser au lecteur (et surtout à ceux qui ne les auront pas lus !) d'une étude exhaustive, sérieuse et irréprochable où tout, absolument tout, aura été pris en compte...

En vertu de quoi - et les synthèses des chapitres et les tableaux récapitulatifs sont là pour démontrer que les impacts et autres méfaits de voisinage sont quasi nuls ou modérés - on nous annonce qu'on peut y aller et passer sans risques, allègrement et si possible dans les meilleurs délais, à la phase de réalisation.

Il m'est arrivé - et je ne suis pas le seul - à relever dans ces dossiers quelques approximations, des erreurs parfois grosses, et de nombreux « copiés-collés ». Je l'ai quelquefois signalé ; je ne le fais plus à présent et pour deux raisons :

- ne pas donner l'occasion au maître d'ouvrage de corriger sa copie ;
- ne pas perdre de temps pour rien car jamais, à preuve du contraire, on a vu un dossier neutralisé par ce genre de tir de barrage.

La question qu'on peut légitimement se poser et je me la pose toujours est la suivante : faut-il se déplacer pour une enquête publique et pour quel résultat ? Et que doit on mettre sur le registre ?

Commençons par la seconde interrogation.

Qu'on écrive tout simplement : « Je n'en veux pas » ou quelque chose de similaire, ou qu'on laisse au commissaire enquêteur un dossier qu'on aura préparé, dûment étayé d'arguments imparables, ou encore qu'on écrive des pages sur le registre revient à peu près du pareil au même. Cela donne tout simplement un peu plus de travail au commissaire enquêteur qui se doit de faire la synthèse de ce qu'il aura reçu, voilà tout.

Les visiteurs sont comptabilisés et seul leur nombre (à la condition qu'ils soient opposés au projet) peut être de nature à peser dans la balance.

Quant à la première interrogation, il est évident, à consulter les chiffres que les gens se déplacent peu ou pas. En deux mots : « Ça les intéresse pas » ou « Ça sert à rien », combien de fois l'ai-je entendu cette antienne ! Faut-il ajouter que la population locale (majoritairement composée de personnes âgées) ne se déplace pas, qu'elle a fait son temps et que, comme elle le dit familièrement : « Après moi le déluge » ?

Les promoteurs s'en frottent les mains !

Alors l'enquête publique elle aussi, tout comme les susdits « gros dossiers » ne serait-elle qu'un prétexte à « faire avaler la pilule » ? On peut légitimement se le demander.

Qui s'intéresse aux éoliennes industrielles géantes dans nos campagnes sinon les nouveaux venus ? les amoureux de la nature en général ou du patrimoine architectural en particulier ? les avertis, connaissant bien le sujet et sachant à quoi s'en tenir sur la question ? Bref, tous ceux auxquels il reste un minimum de bon sens et de conscience pour savoir qu'on les abuse de faux prétextes qui n'en cachent qu'un seul : celui de faire du fric et toujours plus si possible, au

détriment de la nature qui n'en est pas à un pillage près et de la collectivité tout entière qui a l'habitude d'avalier les couleuvres.

Qui ne dit mot consent, n'est-ce pas ? Autrement dit : qui ne vient pas porter la contradiction lors des présentations des promoteurs ou des réunions municipales quand il y en a (elles sont rares !) et qui ne vient pas aux enquêtes publiques est considéré comme étant favorable.

Les réunions municipales sont rares d'abord parce que la plupart des élus connaissent mal voir pour certains pas du tout (j'ai pu le vérifier) le sujet éolien. Ensuite parce qu'ils sont frileux et redoutent l'intrusion de mécontents susceptibles de jeter le doute dans leur assemblée. Enfin parce que l'omerta jetée sur la question ne les incite guère à la transparence et à l'information tant il est des sujets qui sentent le soufre.

Il s'agit donc, on l'aura compris, d'une question épineuse. Et pourquoi l'est-elle ? Parce qu'il y a l'argent derrière (eh oui, toujours lui et plus que jamais !) et qu'il y a des intérêts locaux en jeu avec des compromissions souvent attachées et des passes droit.

On ne répétera jamais assez que ce sont les subventions qui font tourner les éoliennes, pas le vent.

On comprendra dès lors que des machines géantes n'ont pas leur place ici ; les accepter serait se rendre complice de la dépréciation et de la pollution d'un milieu ayant échappé jusqu'alors à toute agression portant atteinte à son intégrité.

Non seulement ces machines dégraderont les paysages et les monuments, mais elles seront de surcroît un grave danger pour la faune aérienne et également terrestre de proximité.

Partout où on les a installés, les aérogénérateurs ont décimé les oiseaux de passage et les nombreuses variétés de chiroptères. Des comptages, notamment en Suisse, ont démontré qu'il ne s'agit pas là de vagues insinuations mais d'une réalité, hélas, souvent niée par ceux qui les installent et ont le culot de vous dire que les vitres des fenêtres tuent plus d'oiseaux que leurs machines. Inutile d'en rajouter... Pour ma part, je n'ai pas encore vu de grue se jeter sur les carreaux de mes fenêtres.

D'ailleurs, il faut avoir vu les films montrant des grues, des rapaces (dont récemment un aigle royal) fauchés par les pales. Les avez-vous vus, Messieurs les Commissaires enquêteurs ? Est-ce pour rien que les parcs éoliens d'Andalousie, qui ont décimé des populations de vautours ont été fermés ?

Nous sommes ici, je le rappelle, aux portes de la Brenne pays aux mille étangs, là viennent se poser les oiseaux de passage, tout comme ils se posent sur les terres de Vigoux, d'Argenton et de Celon. Du point de vue des promoteurs, leurs machines ne sont pas un danger car les grues les survolent. Sans doute, mais lorsqu'elles font halte sur leurs longs parcours et qu'elles se posent ?

Quant aux chauves-souris, elles se feront décimer (dont des espèces rares et protégées) en dépit de leur sonar qui ne saurait les protéger du barotraumatisme lequel, comme on sait, fait imploser leurs organes internes.

Tout cela est vérifiable et celui qui veut s'informer peut le faire. Malheureusement les décideurs, élus locaux, techniciens, promoteurs, appareil

administratif, sont dans le dénis et pratiquent bien souvent, en face de leurs détracteurs, l'inversion accusatoire qui n'est que la réponse à leur absence d'argumentation fondée.

J'ajoute que ces machines appelées à disparaître à plus ou moins long terme sont une ruine pour la nation tout entière à laquelle, les 7000 terrestres installées en France à l'heure actuelle approchent difficilement les 4% de production en électricité. La France ne se lance pas pour rien paraît-il dans l'expérimentation de l'éolienne flottante au large du Croisic, là où il y a du vent sinon constant du moins fréquent. Ses partisans disent que c'est seulement dans cette situation que l'éolien pourrait avoir un sens (ce qui reste à prouver) et à l'avenir, supplanter l'éolien terrestre. Alors, pourquoi s'acharner à venir en mettre ici, dans la Marche où précisément il n'y a guère de vent supérieur à 5m/s même à de grandes hauteurs (il suffit de consulter le facteur de charge de celles en activité à La Souterraine pour apprécier le fiasco de l'opération !). Tout cela n'intéresse malheureusement guère le grand public qui se laisse duper par ceux qui lui disent et sont prêts à lui démontrer (par quel miracle sinon en l'abusant ?) que puissance nominale = puissance installée.

Les machines fonctionneront à perte à Vigoux comme ailleurs si par malheur on les accepte ; elles n'enrichiront que ceux qui ont intérêt à ce qu'elles voient le jour pour les raisons que vous savez, Monsieur le Commissaire enquêteur, et qui sont partout et toujours les mêmes, sous toutes les latitudes.

Le drame veut qu'on nous les impose ici comme tant d'autres hélas l'ont été ailleurs, en raison d'une loi dite de « transition énergétique » dont on peut se demander si elle a bien pris en compte toutes les contreparties que son application entraînerait si on se limitait à vouloir l'appliquer (comme c'est le cas) en s'appuyant exclusivement sur l'intermittence des vents ou celle du soleil en bloquant par là toutes les autres pistes de recherche et notamment celles liées à l'exploitation du thorium.

Ce que ne peut pas ignorer un commissaire enquêteur c'est que :

- les aérogénérateurs ne sont pas une solution écologique ;
- ils ne sont pas une solution économique ;
- ils impactent très fortement les paysages ;
- ils contribuent à la paupérisation de la majorité des citoyens ;
- ils sont une pomme de discorde accentuant la fracture sociale ;
- ils satisfont les intérêts de quelques-uns au détriment de tous
- ils ne régleront jamais la question nucléaire ;
- ils bloquent la recherche dans d'autres directions ;
- les pays qui en ont déjà fait à leurs dépens l'expérience malheureuse les abandonnent.

J'attends qu'on me démontre le contraire sur un seul de ces points.

Dans le tableau annexé, qui complète ces évidences, vous trouverez matière à vous interroger sur certains aspects vous ayant peut-être échappés.

Je sais bien, pour l'avoir entendu de leur bouche, qu'il se trouve encore des commissaires enquêteurs qui n'apprécient pas qu'on évoque les « généralités » touchant au sujet qui fâche. C'est dommage, car sans ces généralités là on ne

comprend rien à l'acharnement que l'on met localement à nous imposer ces machines que tout le monde, comme la gale, veut chez les autres mais pas chez soi.

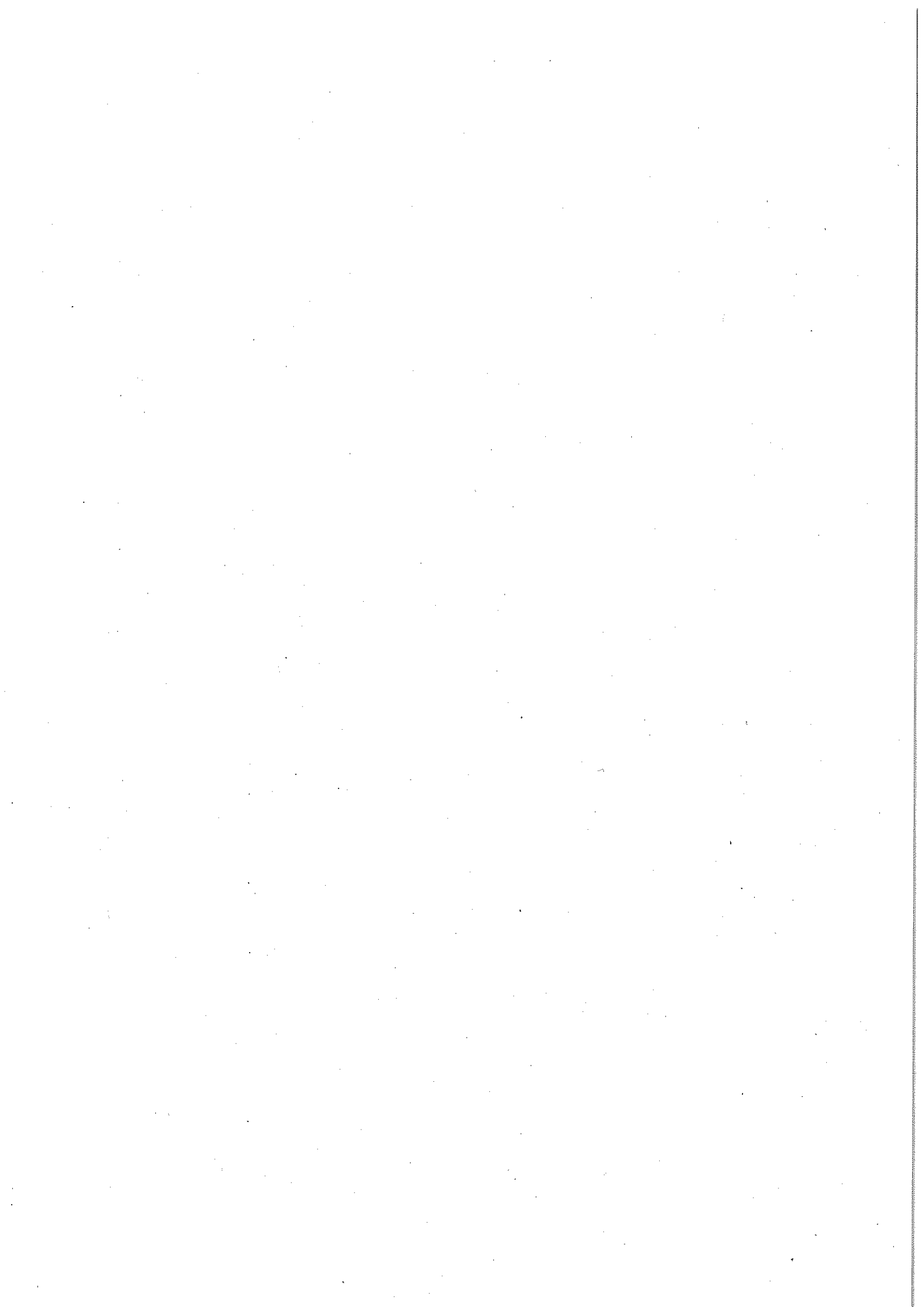
Puisse mon propos ne pas vous laisser indifférent et vous amener à vous interroger, si vous ne l'avez déjà fait, sur la responsabilité de votre mission, laquelle, au travers des conclusions que vous formulerez, contrairement à celles de vos prédécesseurs, pourra inciter l'autorité préfectorale à s'interroger à son tour et à se prononcer DEFAVORABLEMENT sur le projet proposé par Solaterra et qui n'aurait jamais dû l'être.

(J'ajoute que je n'ai pas voulu alourdir mon propos en évoquant tout ce qui relève des atteintes d'ordre psychologique affectant les riverains de proximité lesquelles atteintes peuvent dégénérer en pathologies, ainsi que tout ce qui touche également à la fracture sociale, à la dépréciation de la valeur immobilière (il existe sur la question des précédents juridiques), aux incidences sur le bétail et à la dépréciation des sols...)

Comptant sur votre vigilance, je vous prie de croire, Messieurs les Commissaires enquêteurs à l'assurance de mes sincères salutations,

Le 9 novembre 2018,

Georges MAGNE (Arnac la Poste)



LES AEROGENERATEURS EN QUARANTE QUESTIONS (ou le scandale des éoliennes)

N°	INTERROGATIONS	REPONSE
1	Les aérogénérateurs sont-ils écologiques ?	NON
2	Sont-ils économiques ?	NON
3	Impactent-ils le paysage ?	OUI
4	Sont-ils sans danger pour l'écosystème ?	NON
5	Et pour la santé ?	NON
6	Sont-ils suffisamment éloignés des habitations ?	NON
7	Sont-ils suffisamment éloignés des monuments historiques ?	NON
8	Induisent-ils une baisse de la valeur immobilière ?	OUI
9	Contribuent-ils à aggraver la fracture sociale ?	OUI
10	Induisent-ils la construction de centrales thermiques au gaz ou au charbon ?	OUI
11	Leur fabrication induit-elle des nuisances importantes ?	OUI
12	En est-il de même de leur acheminement ?	OUI
13	Et de leur implantation sur sites ?	OUI
14	Cette implantation pollue-t-elle les sols ?	OUI
15	Les aérogénérateurs produisent-ils à plein temps ?	NON
16	Existe-t-il dans nos régions des vents supérieurs à 6,5 m/s ?	RAREMENT
17	Réalise-t-on des contre-expertises de la mesure des vents ?	NON
18	Demande-t-on d'autres études que celles financées par les promoteurs ?	NON
19	Le provisionnement sera-t-il suffisant pour déposer les machines ?	NON
20	Les baux précisent-ils le nom du responsable de cette dépose ?	NON
21	Les socles en béton ferrailé de 1500t seront-ils enlevés intégralement ?	NON
22	Existe-il des produits hautement polluants dans les machines ?	OUI
23	Ces produits sont-ils recyclables ?	NON
24	L'entretien des machines est-il polluant ?	OUI
25	La dépose des machines sera-t-elle polluante ?	OUI
26	Les sites seront-ils de nouveau dégradés ?	OUI
27	Le coût de revient des aérogénérateurs installés dépasse-t-il leur rentabilité ?	OUI
28	Contribuent-ils à une diminution des émissions de CO2 ?	NON
29	Respectent-ils les règles du droit aérien de propriété ?	VIDE JURIDIQUE
30	Leur puissance installée correspond-t-elle à leur puissance réelle ?	NON
31	Impliquent-ils la construction de nouveaux pylônes de transport ?	OUI
32	Existe-t-il une seule machine intégralement fabriquée en France ?	NON
33	La prolifération des projets va-t-elle entraîner une hausse de la CSPE ?	OUI
34	Ces projets font-ils ou non l'objet d'une propagande abusive et mensongère ?	OUI
35	La France produit-elle plus d'électricité qu'elle n'en consomme ?	OUI
36	A-t-elle programmé la construction de nouvelles centrales nucléaires ?	OUI
37	Les troubles à la santé engendrés par les aérogénérateurs ont-ils été reconnus officiellement par certains pays ?	OUI
38	Les pollueurs, seront-ils les payeurs comme le préconise la convention de La Haye ?	NON
39	S'ils n'étaient pas outrageusement subventionnés, continuerait-on à implanter les aérogénérateurs ?	NON
40	Servent-ils l'intérêt général ou celui de quelques-uns ?	QUELQUES UNS

